



République Française

VILLE DE SAUSSET – LES – PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS – 04 42 44 51 51 – www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 22/10/2026

Reçu en préfecture le 22/10/2026

Publié le 22-10-2026

ID : 013-211301049-20260519-DEC2026_112-CC



DECISION DU MAIRE N°DEC2026-112

Intervention d'un prestataire artistique dans le cadre du spectacle de Noël de l'école maternelle Jules Ferry

Nomenclature ACTES : 1.2

Le maire de la commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code général des collectivités territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération N°2026-04-02 du 8 avril 2026 portant délégations du conseil municipal au maire.

CONSIDERANT, le contrat établi avec Madame WALLEMME GOSSE EL Angélique, représentant la société « Annguéléia Spectacles », pour assurer un spectacle de Noël, destiné aux enfants et enseignants de l'école maternelle Jules Ferry, à Sausset-les-pins.

DECIDE

Article 1 : de signer une convention avec Madame WALLEMME GOSSE EL Angélique, établie au 38 Chemin du Suye - 06530 PEYMEINADE.

Article 2 : Le contrat est conclu pour une prestation le lundi 14 décembre 2026 à partir de 10 heures à l'école maternelle Jules ferry, comprenant deux représentations du spectacle « Enquête chez le Père Noël ».

Article 3 : Le coût de la prestation s'élève à 1 232.23€ HT soit 1 300 € TTC, il est inscrit au budget primitif de la commune et sera réglé par mandat administratif.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 19 mai 2026

Le maire,
Maxime MARCHAND

Annguéléia Spectacles ::



Angélique WALLEMME EI - Anngueleia Spectacles
38 chemin du Suye
06530 PEYMEINADE
SIRET : 514 158 476 00069

N°TVA intracommunautaire : FR64 514158476

Angelique@anngueleia-spectacles.fr
Tel. : 06 77 63 50 16

Envoyé en préfecture le 22/10/2026

Reçu en préfecture le 22/10/2026

Publié le

ID : 013-211301049-20260519-DEC2026_112-CC

DATE : 01/06/2026 - Ref. Devis n° 5-262067

ORGANISATEUR :

MAIRIE DE SAUSSET LES PINS
Place des droits de l'homme 13960 SAUSSET
LES PINS
FRANCE

Merci de compléter ou modifier les informations

CONDITIONS de représentation - CONTRAT de Cession pour la prestation prévue le 14/12/2026

Le spectacle, création originale et unique de la compagnie Annguéléia Spectacles, aura lieu à cette adresse (lieu et coordonnées précises à indiquer) :

..... Ecole Maternelle Jules Ferry, 2 Avenue Général Leclerc
..... 13960 Sausset les Pins
.....

Une salle obscurcie est préconisée, tout en évitant le noir complet dans le public. Cette configuration n'est toutefois pas obligatoire.

La **personne référente** que la comédienne pourra joindre facilement à son arrivée le jour de la représentation est :

M. / Mme. Mme Isabelle Téléphone portable : 06 85 07 55 62

L'arrivée de l'intervenante est prévue au moins 1h45 avant celle des spectateurs (2h15 si la représentation a lieu l'après-midi et qu'un repas est pris sur place).

Une place de stationnement à proximité du lieu de représentation est souhaitée pour le déchargement du matériel, ainsi qu'une place gratuite et si possible réservée pour laisser le véhicule pendant toute la durée de la présence de la comédienne (montage, représentation et démontage).

L'organisateur prévoira une personne pour assister la comédienne lors du transport du matériel de spectacle depuis son véhicule jusqu'à l'espace scénique (environ 5 minutes). L'intervenante sera ensuite autonome pour l'installation du décor.

Le spectacle sera joué au même niveau que les enfants afin de faciliter les échanges avec la comédienne (dimensions idéales de l'espace scénique : ouverture 6m / profondeur 5 m).

L'organisateur se chargera d'installer des tapis, chaises ou bancs afin d'assurer à tous une bonne visibilité du spectacle.

La **représentation**, d'une durée de 45 minutes environ, débutera à h.....

La **sonorisation et l'éclairage** de l'espace scénique seront assurés :

☐ par un régisseur fourni par le lieu, si celui-ci en est équipé :

Monsieur/Madame..... -

Téléphone : - Email :

☒ par Annguéléia Spectacles.

L'organisateur mettra à disposition une personne pour assister la comédienne lors du transport du matériel de spectacle entre l'espace scénique et son véhicule, qui s'effectuera environ une heure après la fin de la représentation, une fois le rangement terminé.

Le **repas** du midi ou du soir pour la comédienne selon son horaire d'arrivée et/ou de départ sera pris en charge par l'organisateur si cela est possible. ☐ Oui ☐ Non

Annguéléia Spectacles est titulaire des droits d'auteur des œuvres présentées. N'étant pas adhérente à la SACEM, aucun droit ou forfait n'est à régler auprès de celle-ci par l'organisateur.

L'organisateur versera à Angélique WALLEMME, sur présentation de facture, le montant de **1 300,00 € TTC** dont la TVA à 5,5 % : 67,77 €, **charges sociales et fiscales** administratif ou virement bancaire de préférence, par espèces (somme inférieure à 1 000 €) ou par chèque. La facture sera émise après la représentation. Aucun acompte n'est demandé.

En cas d'impossibilité d'accueil liée à une situation sanitaire défavorable avec prise de décision au niveau national impliquant la suppression de toute manifestation publique, la date de représentation sera reportée dans les 6 mois suivants et l'organisateur pourra choisir un autre spectacle correspondant au thème de saison.

En cas de maladie d'une comédienne, un changement de distribution, un changement de spectacle ou un changement de date pourra être convenu.

Dans tous les cas, la prestataire et l'organisateur s'accorderont pour essayer de trouver une solution qui satisfasse les deux parties.

Sauf en cas de force majeure, maladie grave, accident, incendie, cambriolage, catastrophe naturelle ou interdiction d'organisation par décision préfectorale, toute annulation du fait de l'une des parties entraînera pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité égale à 35 % du montant total de la prestation correspondant à la représentation annulée lorsque l'annulation a lieu plus de 20 jours avant la date de la représentation, et 50 % du montant total de la représentation annulée lorsque l'annulation a lieu dans les 20 jours précédant la date de la représentation.

Si des contestations ou des différends ne peuvent être réglés, les parties conviendront de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, après épuisement des voies amiables.

La prestataire,
Angélique GOSSE

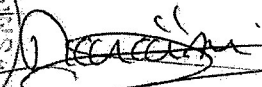


Nom et signature de l'organisateur précédés de la mention "Lu et approuvé" :

Mairie de Sausset-les-Pins
Adjointe à l'éducation



"Lu et approuvé"



Date : 21/06/2026

Hellobank!
par BNP PARIBAS

Relève d'Identité Bancaire / IBAN

MME ANGELIQUE WALLEMME EI

ANNGUELEIA SPECTACLES 1 AV DU DOCTEUR SCHWEITZER
59810 LESQUIN

IBAN⁽¹⁾ : FR76 3000 4031 4400 0134 0351 856

BIC⁽²⁾ : BNPAFRPPXXX

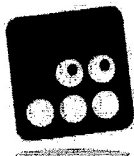
Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence de domiciliation
30004	03144	00013403518	56	BNPPARB PARIS HBK - 3144 (03144)

(1) International Bank Account Number

(2) Bank Identifier Code

(3) Relève d'Identité Bancaire

Annguéleia Spectacles ::



Angélique WALLEMME GOSSE -EI-
SIREN : 514 158 476
N°TVA intracommunautaire : FR64 514158476
Angelique@anngueleia-spectacles.fr
Tel. : 06 77 63 50 16
www.anngueleia-spectacles.fr

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 013-211301049-20260519-DEC2026_112-CC

DATE : 01/06/2026

Tarif indiqué valable 1 mois à compter de la date du devis

DEVIS N° S-262087

Angélique WALLEMME EI -
Anngueleia Spectacles
38 chemin du Suye
06530 PEYMEINADE

SIRET : 514 158 476 00051

ADRESSE DE CORRESPONDANCE UNIQUE (COURRIERS) :

Angélique WALLEMME
38 chemin du Suye
06530 PEYMEINADE - FRANCE

STRUCTURE CONCERNEE :
MAIRIE DE SAUSSET LES PINS
Place des droits de l'homme
13960 SAUSSET LES PINS

CONTACT: Mme BÉATRICE KUFOS
Téléphone : 0442442045 / 0659805980
Email : b.kufos@saussetlespins.fr

DATE(S) D'INTERVENTION(S) : 14/12/2026
Sous réserve de disponibilité du prestataire lors de la signature du
devis par le client

FACTURATION : (Merci de compléter ou modifier si nécessaire)

MAIRIE DE SAUSSET LES PINS
Place des droits de l'homme
13960 SAUSSET LES PINS

N° TVA du payeur ou SIRET : 213 010 49 000 14

DESCRIPTION	MONTANT HT
-------------	------------

~ Prestation comprenant :

2 représentations du spectacle *Enquête chez le Père Noël*
pour les 150 élèves de l'école maternelle

1 232,23 €

Informations logistiques à confirmer par l'organisateur :

- Jauge de spectateurs prévue par représentation : environ 80 spectateurs ☐
- Nombre d'enfants prévus par représentation : 75 ☐
- Âge des enfants : 2 à 6 ans ☐
- Heure de début de représentation : 10h30 puis 13h50 ☐

Tarif établi charges et déplacement compris, sur la base de la jauge annoncée ou de la nature de l'événement. Toute affluence significativement supérieure pourra entraîner une régularisation.

La prestataire,
Angélique GOSSE

Signature de l'organisateur
"Bon pour accord",

Bon pour accord



TOTAL HT	1 232,23 €
TVA 5,5 %	67,77 €
TOTAL TTC	1 300,00 €

Prix global incluant l'ensemble des cotisations sociales et fiscales dues par le prestataire.

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date d'exécution de la prestation, sauf conditions particulières convenues entre les parties.
Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.
Tout retard de paiement pourra donner lieu à l'application de pénalités, conformément à la législation applicable.